Règlement intérieur du club USO LUTTE CONTACT

- RESPONSABILITÉ : Sans la présence d'un moniteur, les cours ne peuvent avoir lieu.
  Il est de la responsabilité des parents des adhérents mineurs de s'assurer de la présence d'un moniteurs avant de laisser leurs enfants sur le lieu d'entrainement.

- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ : Ne seront admis en cours que les sportifs revêtus d'une tenue propre et correcte. Les vêtements utilisés seront en adéquation avec la discipline pratiquée et ne devront en aucun cas posséder de parties métalliques ou plastique (zip, boutons …etc.). Avoir un corps et une tenue propre, les ongles des mains et des pieds coupés courts. Le port de bijoux (boucles d'oreilles, piercing, bracelets, bagues etc…) est strictement interdit. Toutes blessures apparentes devant être protégées.

- PAIEMENT COTISATION ET INSCRIPTION : L'accès aux cours ne sera effectif qu'après la remise du dossier d'inscription complet et le règlement total de la cotisation par chèque ou en espèces.
  Une facilité de paiement est possible pour le règlement par chèque : avec le dossier d'inscription, remettre 2 chèques de la moitié de la cotisation chacun à l'ordre de : **uso lutte contact** Le premier sera encaissé à l'inscription, le second au mois de janvier.
  Un seul règlement de la totalité si paiement en espèces.
  La cotisation est due en totalité même si les cours sont interrompus par le licencié avant la fin de saison.

- LE RESPECT : Le respect est un élément indispensable à la pratique des sports de combats ou arts martiaux. En adhérent au club vous adhéré au code moral transmis par l'enseignant. Vous êtes tenu de respecter celui-ci, les autres adhérents, le matériel et le lieu mis à votre disposition. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances veillez respecter les horaires mis en place pour chaque cours, l'acceptation ou non d'un retardataire est laissé à la décision de l'enseignant.

- DISCIPLINE : Le non-respect des règles cités ci-dessus entraîneront obligatoirement l'exclusion du cours et en cas de récidive, le bureau prononcera une exclusion temporaire ou définitive

NOM/PRENOM :……

A :……LE :…….

Signature :
Responsable légal